

Droit pénal et comptabilité de l'entreprise

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

Ce cours traite de la comptabilité internationale à travers l'étude de plusieurs normes internationales (normes IFRS). Le cours s'appuie sur un cas consistant à retraiter les comptes d'une société (normes US GAAP en normes IFRS), permettant d'aborder un certain nombre de sujets comptables ainsi que les normes américaines et internationales correspondantes.

Compétence à acquérir :

- Se familiariser avec une variété de normes comptables (incorporels, chiffre d'affaires, instruments financiers, provisions, contrats de location, ...) (normes américaines et IFRS)
- Réfléchir aux enjeux de l'élaboration de l'information financière du point de vue du préparateur de comptes (la direction administrative et financière de l'organisation) : application et interprétation des normes obtention des informations et paramétrage des systèmes d'information
- Réfléchir aux impacts des différences de référentiels comptables et aux enjeux de la normalisation comptable internationale.

Mode de contrôle des connaissances :

- Exposé (par groupe) (avec support écrit) : 70%
- Examen : 30%

Bibliographie, lectures recommandées :

- Raffournier B. (2021), Les normes comptables internationales, Economica, 8ème édition. - Alexander D. et al. (2020), International Financial Reporting and Analysis, Cengage Learning, 8ème édition.

Document susceptible de mise à jour - 30/05/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16